



Solution d'essuyage des EPI sans alcool  
Fiche de données de sécurité



Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II du règlement REACH (EU2020/878)

Date d'émission : 02/10/2023 Date de révision : 22/03/2024 Version : 2.1

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1,1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Solution d'essuyage sans alcool pour EPI Radians / Visionaid

Codes de produit : 1LPPE100, LHW100, RWAF-100

### 1,2. Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyage des respirateurs et autres équipements de protection individuelle.

### 1,3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fournisseur

Radians

5305 Distriplex Farms Drive

Memphis, TN 38141

T 877-723-4267

[www.radians.com](http://www.radians.com)

### 1,4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 1-800-222-1222 - Contrôle des poisons

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2,1. Classification de la substance ou du mélange

Classification américaine selon le SGH et OSHA HCS 29 CFR 1910.1200

Non classé

### 2,2. Éléments d'étiquettes

Étiquetage SGH-US

Sans objet

### 2,3. Autres dangers

Contact visuel : Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation des yeux accompagnée d'une gêne.

L'exposition peut aggraver des affections préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

### 2,4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Pas de données disponibles

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Eau	(No CAS) 7732-18-5	> 99	Non classé
Dipropylène glycol	(No CAS) 25265-71-8	0.33	Non classé
4-Nonylphénol ramifié, éthoxylé	(No CAS) 127087-87--0	0.165	Toxicité aiguë. 4 (Oral/Inhalation)- H302,H332 ; Irrit. des yeux 2A- H319 ; Toxicité aquatique 2- H401 ; Chronique aquatique 2- H411
EDTA tétrasodique	(No CAS) 64-02-8	0.129	Toxicité aiguë. 4 (Oral/Inhalation)- H302,H332 ; Lésions oculaires. 1, H318 ;
Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	(No CAS) 68391-01-5	0.066	Toxicité aiguë. 4 (contact oral/peau) - H302, H312 ; Corr. de la peau 1B- H314 ; Lésions oculaires. 1, H318 ; Toxicité aquatique 1- H400 ; Chronique aquatique 1- H410
Chlorure d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium	(No CAS) 85409-23--0	0.066	Toxicité aiguë. 4 (contact oral/peau) - H302, H312 ; Corr. de la peau 1B- H314 ; Lésions oculaires. 1, H318 ; Toxicité aquatique 1- H400 ; Chronique aquatique 1- H410
Métasilicate de sodium	(No CAS) 6834-92--0	0.065	Met. Corr. 1, H290 ; Corr. de la peau 1B- H314 ; Lésions oculaires. 1, H318 ; STOT SE 3- H335 ;
Hydroxyacétate de sodium	(No CAS) 2836-32--0	0.01	Non classé
Hydroxyde de sodium	(No CAS) 1310-73-2	0.005	Met. Corr. 1, H290 ; Corr. de la peau 1A- H314 ; Lésions oculaires. 1, H318 ; Toxicité aquatique 3- H402 ;
Poly(Oxyde d'éthylène)	(No CAS) 25322-68-3	0.005	Aucun
Dinonylphényl Polyoxyéthylène	(No CAS) 9014-93-1	0.003	Irrit. des yeux 2A- H319
Nitrilotriacétate trisodique	(No CAS) 5064-31-3	0.003	Toxicité aiguë. 4 (oral), H302 Irrit. des yeux 2A, H319 Carc. 2, H351

À ces concentrations, aucun des ingrédients n'est connu pour présenter des risques pour la santé humaine.

Texte complet des phrases H : voir section 16

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Mesures de premiers secours en général :** Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui l'étiquette si possible).

**Premiers soins après inhalation :** Transporter la victime à l'air libre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Premiers soins après contact avec la peau :** Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Premiers soins après contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures et en faisant pivoter le globe oculaire. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les au bout de 5 minutes et continuez à rincer pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**Premiers soins après ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants tant aigus que différés

**Symptômes/blessures :** Peut provoquer une légère irritation des yeux accompagnée d'une gêne.

**Symptômes/blessures après inhalation :** Ne devrait pas provoquer d'irritation respiratoire.

**Symptômes/blessures après contact avec la peau :** Ne devrait pas provoquer d'irritation de la peau.

**Symptômes/blessures après contact avec les yeux :** Peut provoquer une légère irritation des yeux accompagnée d'une gêne.

**Symptômes/blessures après ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets néfastes.

**Symptômes chroniques :** Aucune connue.

### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau lourd. Un fort courant d'eau peut répandre un liquide brûlant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** Non considéré comme inflammable ou combustible

**Risque d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution contre l'incendie :** Faites preuve de prudence lorsque vous luttez contre un incendie de produits chimiques.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les contenants exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux :** Fumées irritantes.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Éviter de respirer (vapeur, brouillard, pulvérisation). Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### 6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

**Équipement de protection :** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence :** Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Évacuer le personnel inutile. Aérer la zone.

#### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Idem que ci-dessus

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

## 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Pour le confinement :** Absorber et/ou contenir le déversement avec une matière inerte, puis placer dans un contenant approprié. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer tout déversement le plus rapidement possible à l'aide d'un matériau absorbant pour le recueillir. Pour les grandes quantités ou les quantités en vrac, après absorption avec un produit inerte, ramasser le produit déversé en balayant le produit déversé et le placer dans un contenant étiqueté et scellé pour une élimination appropriée. Pratiquer un bon entretien ménager - les déversements peuvent être glissants sur une surface lisse, mouillée ou sèche.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

**Précautions à prendre pour une manipulation sûre :** Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard, la pulvérisation. Éviter tout contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles

**Mesures techniques :** Respecter les réglementations applicables.

**Conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans un endroit bien ventilé.

**Produits incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Nettoyage des lunettes de protection, des masques respiratoires, des protections auditives et d'autres équipements de protection individuelle.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas listées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, notamment : OSHA, ACGIH ou NIOSH.

Poly(oxyde d'éthylène) (25322-68-3)		
USA WEEL	WEEL TWA Aérosol (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de sodium (1301-73-2)		
USA ACGIH	ACGIH REL (C) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA NIOSH	NIOSH REL (C) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA OSHA Z-1	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
CA Titre 8 Article 107	CA REL (C) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	: Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les endroits confinés.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Matériaux pour les vêtements de protection</b>	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Porter des vêtements de protection appropriés.
<b>Protection des mains</b>	: Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés, mais pas obligatoires.
<b>Protection des yeux</b>	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser une protection oculaire lors de la manipulation du liquide en vrac.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	: Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié lors de la manipulation d'un liquide en vrac.

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

**Protection respiratoire** : Non requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, il convient de porter une protection respiratoire agréée.

**Autres informations** : Pendant l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9,1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

**État physique** : Liquide  
**Apparence** : Incolore  
**Odeur** : Aucun  
**Seuil d'odeur** : Pas de données disponibles  
**pH** : Pas de données disponibles  
**Taux d'évaporation** : Pas de données disponibles  
**Point de fusion** : Pas de données disponibles  
**Point de congélation** : Pas de données disponibles  
**Point d'ébullition** : Pas de données disponibles  
**Point d'éclair** : Pas de données disponibles  
**Température d'auto-inflammation** : Pas de données disponibles  
**Température de décomposition** : Pas de données disponibles  
**Inflammabilité (solide, gaz)** : Pas de données disponibles  
**Pression de vapeur** : Pas de données disponibles  
**Densité de vapeur relative à 20°C** : Pas de données disponibles  
**Densité relative** : Pas de données disponibles  
**Solubilité** : Eau : Miscible  
**Coefficient de partage : N-Octanol/Eau** : Pas de données disponibles  
**Viscosité** : Pas de données disponibles

**9,2. Autres informations** : Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10,1. Réactivité** : Stable dans des conditions normales.
- 10,2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.
- 10,3. Possibilité de réactions dangereuses** : Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.
- 10,4. Conditions à éviter** : La lumière directe du soleil, les températures extrêmement élevées ou basses et les matériaux incompatibles.
- 10,5. Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10,6. Produits de décomposition dangereux** : Aucune connue.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11,1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** : Non classé

#### Dipropylène glycol (25265-71-8)

Aiguë	DL50 dermique lapin	20 ml/kg
Aiguë	LD50 orale Cochon d'Inde	17600 mg/kg
Aiguë	DL50 orale rat	14,8 ml/kg

#### 4-Nonylphénol ramifié, éthoxylé (127087-87-0)

Aiguë	DL50 dermique lapin	2000 - 2991 mg/kg
Aiguë	DL50 orale rat	960 - 3980 mg/kg
Aiguë	LC50 inhalation Rat (poussière/brouillard)	1.15 mg/l/4h

#### EDTA tétrasodique (64-02-8)

Aiguë	DL50 orale rat	1780 mg/kg
-------	----------------	------------

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

Aiguë	ATE (poussière/brouillard)	1.5 mg/l/4h
-------	----------------------------	-------------

## Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68391-01-05)

Aiguë	LD50 dermique	3560 mg/kg
Aiguë	DL50 orale	430 mg/kg

## Chlorure d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium (85409-23-0)

Aiguë	LD50 dermique	3560 mg/kg
Aiguë	DL50 orale	430 mg/kg

## Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Aiguë	DL50 orale rat	1152 mg/kg
Aiguë	CL50 inhalation rat	2.06 mg/l/4h

## Hydroxyacétate de sodium (2836-32-0)

Aiguë	DL50 orale rat	7110 mg/kg
-------	----------------	------------

## Poly(oxyde d'éthylène) (25322-68-3)

Aiguë	DL50 orale rat	>2000 mg/kg
Aiguë	LD50 dermique	>2500 mg/kg

## Nitrioltriacétate trisodique (5064-31-3)

Aiguë	DL50 orale rat	1740 mg/kg
Aiguë	LD50 dermique	>2500 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité des cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) :	Non classé
Risque d'aspiration :	Non classé
Symptômes/blessures après inhalation :	Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
Symptômes/blessures après contact avec la peau :	Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/blessures après contact avec les yeux :	Peut provoquer une légère irritation des yeux accompagnée d'une gêne.
Symptômes/blessures après ingestion :	L'ingestion peut avoir des effets néfastes.
Symptômes chroniques :	Aucune connue.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écologie - Généralités : Non classé.

### Dipropylène glycol (25265-71-8)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Carassius Auratus (poisson rouge)	>5000 mg/l	24 heures
CE50 invertébrés aquatiques	Daphnia Magna (puce d'eau)	>100 mg/l	48 heures
EC50 algues	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	>100 mg/l	72 heures

### 4-Nonylphénol ramifié, éthoxylé (127087-87-0)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Pimephales Promelas (tête-de-boule)	3,8-6,2 mg/l	96 heures
CL50 invertébrés aquatiques	Daphnia Magna (puce d'eau)	9,3-21,4 mg/l	48 heures
IC50 bactéries	Bactéries	>1000 mg/l	16 heures

## Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

### EDTA tétrasodique (64-02-8)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Pimephales Promelas (tête-de-boule)	>100 mg/l	96 heures
CL50 poisson	Lepomis Macrochirus (Bluegill)	157-2070 mg/l	96 heures
CE50 invertébrés aquatiques	Daphnies	>500 mg/l	24 heures
IC50 algues	Algues	10-100 mg/l	72 heures

### Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68391-01-05)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Lepomis Macrochirus (Bluegill)	0,515 mg/l	Non spécifié
NOEL crustacés	Daphnies	,0042 mg/l	Non spécifié

### Chlorure d'alkyl(C12-14) diméthyl (éthylbenzyl) ammonium (85409-23-0)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Lepomis Macrochirus (Bluegill)	0,515 mg/l	Non spécifié
NOEL crustacés	Daphnies	,0042 mg/l	Non spécifié

### Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Danio Rerio (poisson zèbre)	210 mg/l	96 heures
CE50 invertébrés aquatiques	Daphnia Magna (puce d'eau)	1700 mg/l	48 heures
EC50 algues	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	207 mg/l	72 heures
IC50 bactéries	Activation des boues	>100 mg/l	3 heures

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

## Poly(oxyde d'éthylène) (25322-68-3)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Poecilia Reticulata (guppy)	>100 mg/l	96 heures
CE50 invertébrés aquatiques	Daphnia Magna (puce d'eau)	>100 mg/l	48 heures

## Nitritotriacétate trisodique (5064-31-3)

Type	Sujet	Valeur	Temps
CL50 poisson	Pimephales Promelas (tête-de-boule)	114 mg/l	96 heures
ErC50 algues	Desmodesmus Subspicatus (algues vertes)	>91,5 mg/l	72 heures
CSEO poisson	Pimephales Promelas (tête-de-boule)	54 mg/l	229 jours
CSEO invertébrés aquatiques	Daphnia Magna (puce d'eau)	100 mg/l	21 jours

- 12,2. **Persistance et dégradabilité :** Pas de données disponibles  
12,3. **Potentiel de bioaccumulation :** Pas de données disponibles  
12,4. **Mobilité dans le sol :** Pas de données disponibles  
12,5. **Autres événements indésirables :** Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13,1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour l'élimination des eaux usées :** Ne pas jeter les déchets dans les égouts  
**Recommandations pour l'élimination des déchets :** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.  
**Écologie - Déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La (les) description(s) d'expédition mentionnée(s) dans le présent document a (ont) été préparée(s) conformément à certaines hypothèses au moment où la FDS a été rédigée, et peut (peuvent) varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment où la FDS a été émise.

- US :** Non réglementé pour le transport.  
**IMDG :** Non réglementé pour le transport.  
**IATA :** Non réglementé pour le transport.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15,1. Réglementation fédérale américaine

Tous les composants de ce produit sont conformes à la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Composants SARA 302 :** Aucun ingrédient n'est soumis à déclaration.

#### Catégories de danger SARA 311/312 :

- Danger aigu pour la santé :** Oui  
**Risque chronique pour la santé :** Non  
**Risque d'incendie :** Non  
**Risque de relâchement soudain de la pression :** Non  
**Risque de réaction :** Non

**Composants SARA 313 :** Aucun ingrédient dont les numéros CAS connus dépassent les seuils de déclaration (De Minimis) établis par SARA Title III, Section 313.

### 15,2. Réglementation de l'État américain

- Massachusetts Droit de savoir :** Formaldéhyde (50-00-0)  
Hydroxyde de sodium (1301-73-2)  
Nitritotriacétate trisodique (5064-31-3)  
**New Jersey Droit de savoir :** Formaldéhyde (50-00-0)  
Hydroxyde de sodium (1301-73-2)

# Solution d'essuyage des EPI sans alcool

Fiche de données de sécurité Conformément au SGH, à l'OSHA (29CFR, 1910.1200) et à l'annexe II de REACH (EU2020/878)

**Pennsylvanie Droit de savoir :** Formaldéhyde (50-00-0)  
Oxydipropanol (25265-71-8)  
Hydroxyde de sodium (1301-73-2)

**Composants California Prop 65 :** Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié par l'État de Californie dans le cadre du California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou des troubles de la reproduction.

## SECTION 16 : D'AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS du Système général d'harmonisation (SGH), de la norme OSHA Hazard Communication 29 CFR 1910.1200, et de l'annexe II de REACH (EU2020/878)

### Phrases du texte intégral du SGH :

Toxicité aiguë. 4 (Oral) - Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4  
Toxicité aiguë. 4 (Oral/inhalation) - Toxicité aiguë (orale et inhalation) Catégorie 4  
Toxicité aiguë. 4 (Oral/contact avec la peau) - Toxicité aiguë (contact oral et peau) Catégorie 4  
Aquatique aigu 1- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger aiguë 1  
Aquatique aigu 2- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger aiguë 2  
Aquatique aigu 3- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger aiguë 3  
Aquatique chronique 1- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger chronique 1  
Aquatique chronique 2- Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger chronique 2  
Carc. 2 - Cancérogénicité Catégorie 2  
Lésions oculaires. 1- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1  
Irrit. des yeux 2A- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A  
Met. Corr. 1- Corrosif pour les métaux Catégorie 1  
Corr. de la peau 1A- Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1A  
Corr. de la peau 1B- Corrosion/irritation de la peau Catégorie 1B  
STOT SE 3- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3  
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H312 - Nocif par contact avec la peau.  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H318 - Provoque de graves dommages oculaires.  
H319 - Provoque une grave irritation oculaire  
H332 - Nocif par inhalation.  
H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 - Très toxique pour la vie aquatique.  
H401 - Toxique pour la vie aquatique.  
H402 - Nocif pour la vie aquatique.  
H410 - Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.  
H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.*